



Accusé de vis caché suite vente moto

Par **catinou**, le **07/03/2009** à **14:57**

Bonjour, je suis novice et j'ai besoin de conseil suite à la vente de ma moto yamaha. Voici les faits, j'ai vendu ma moto à un particulier et 15 jours après il m'appelle en me disant que le joint de culasse est à changer, et que je dois prendre en charge la réparation, je lui ai baissé lors de la vente le prix je lui ai signalé qu'elle n'avait pas roulé depuis 1 an (elle était dans un garage) et surtout quand il l'a essayé vu sa conduite, je lui ai redit encore de ne pas tirer dessus au début, bref !!! maintenant il me dit qu'elle ne fume pas blanc qu'il n'y a pas non plus de mayonnaise sur le bouchon, mais que le garagiste lui dit bien que c'est le joint, ensuite menace de payer une expertise à 500 euros et que c'est aussi à ma charge si je ne veux rien entendre donnez moi vite un conseil car il n'y avait pas de vis caché merci d'avance